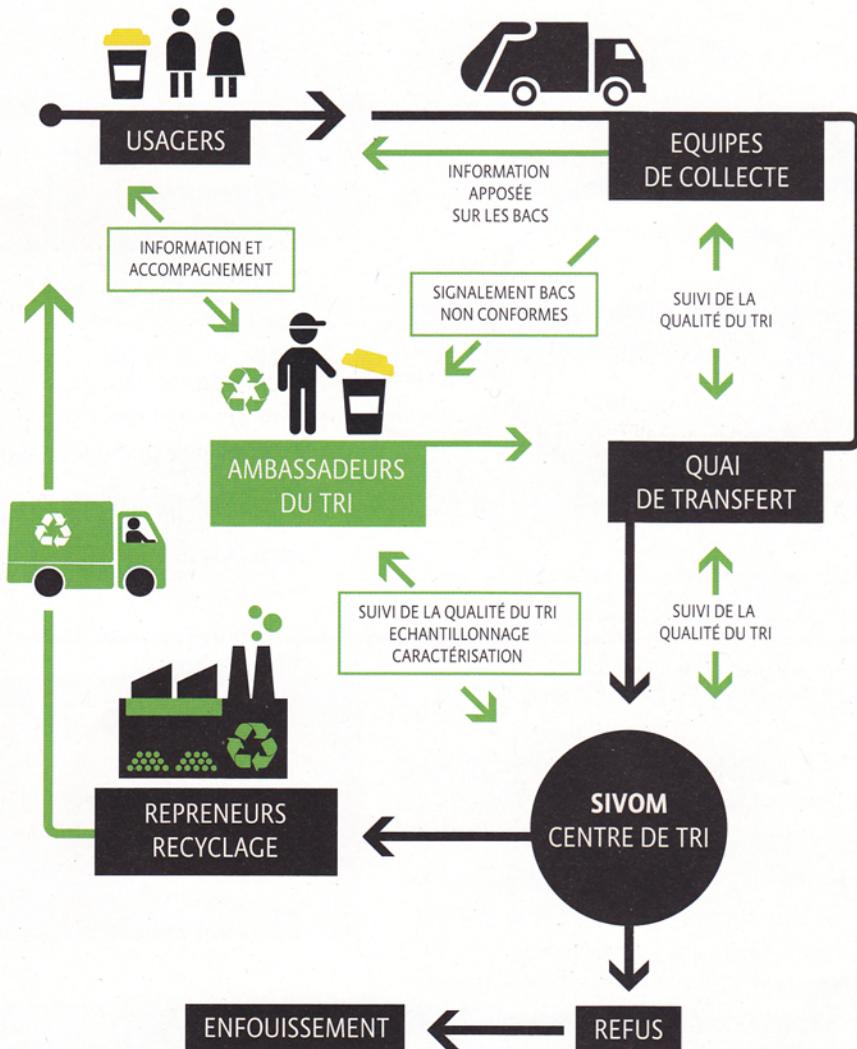


Nouvelle procédure de TRI

La CCV a collecté en 2013 1040 tonnes d'emballages ménagers issus des bacs jaunes. 19% de ces déchets ont été refusés suite à des erreurs de tri.

Afin de réduire cette part de déchets non recyclables versée dans les bacs jaunes, une nouvelle procédure de tri va être mise en place au 3ème trimestre 2014.

Cycle du TRI



Nouvelle procédure de tri

3 cas de figures :

1 : BAC CONFORME

Le bac jaune est collecté : votre geste de tri correspond aux recommandations de la collectivité et du Centre de tri



2 : BAC COLLECTE / BAC NON CONFORME

Le bac jaune est collecté, mais certains déchets du bac sont scotchés sur le couvercle.

Ceci vous permet d'identifier les déchets refusés, devant être mis dans le bac noir.



3 : BAC NON COLLECTE / PRESENCE DE TROP D'ERREURS DE TRI

Ce bac jaune n'est pas collecté car son ensemble est trop pollué pour être trié.

Le bac jaune non collecté sera identifié par un ruban de scotch sur le couvercle. L'équipe de collecte vous laissera une information vous demandant de contacter les ambassadeurs du tri pour vous accompagner dans la démarche de tri sélectif. La totalité du contenu du bac est à mettre dans le bac noir des ordures ménagères.